



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12243  
26 novembre 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 26 NOVEMBRE 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les pratiques inhumaines et inimaginables de toutes sortes que les forces turques d'occupation et des Turcs importés de Turquie exercent, dans la partie septentrionale occupée de Chypre, sur les Chypriotes grecs enclavés, leur causant d'énormes souffrances et les forçant à abandonner leurs foyers et leurs terres ancestrales pour faire place à l'afflux massif de Turcs importés du continent dans le but délibéré de modifier la composition démographique de l'île.

L'horreur, la torture, les brimades et les menaces constantes auxquelles sont soumis maintenant de façon plus efficace et intensive les Chypriotes grecs autochtones qui restent, sont exposées dans les rapports datés des 19, 23 et 25 octobre 1976, établis par M. A. Matsoukaris, chef du Service chargé des questions humanitaires, et qui sont jointes à la présente lettre en tant qu'annexes I, II, III respectivement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de Chypre  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies  
(Signé) Zenon ROSSIDES

Annexe I

Rapport daté du 19 octobre 1976

Dans mon rapport du 24 août 1976, j'ai fait état des tentatives de viol exercées, dans la nuit du 11 juillet 1976, sur les deux filles de Georgios Hadjinicolas Aspris, de Melanarğa, par deux Turcs, ainsi que des nouvelles méthodes auxquelles les Turcs recourent depuis peu pour essayer d'obliger les Chypriotes grecs enclavés à abandonner leurs foyers et leurs biens.

Ces nouvelles méthodes, qui sont appliquées contre ceux qui refusent de signer les demandes "volontaires" de transfert vers le sud, consistent en menaces, chantage, vols, parfois meurtres, tentatives de viol et viol de femmes âgées (voir le cas de Lefcou Dimitri, 65 ans, de Vathylakas, qu'un Turc nouvellement établi dans le village a sodomisée le 1er juin 1976) ou de mineures (voir le cas de Georgia Lyssandrou Foka, 13 ans, d'Ayia Trias, qui a été violée en présence de son père, de sa soeur et de ses frères le 3 octobre 1976). Ces méthodes ont déjà été utilisées avec succès dans les villages de Gastria, Meta, Kilanemos, Tavrou, Vathylakas et Eptaki, qui ont été totalement abandonnés par leurs habitants grecs, et elles sont utilisées actuellement dans les villages de Komatou Yialou, Ayios Andronikos et Komi Kebir, qui commencent à être abandonnés.

A la suite de l'incident dont les deux filles de Georgios Hadjinicolas Aspris, ont été victimes, 86 habitants grecs ont déjà fui Melanarğa. Les 24 habitants grecs restants espéraient que la situation dans le village s'améliorerait et qu'ils pourraient y rester, mais les incidents qui s'y sont produits par la suite ont assombri tous leurs espoirs.

Lorsque les 86 habitants grecs de Melanarğa ont quitté le village, des Turcs ont fait irruption dans les maisons vides et ont volé tous les biens qu'ils pouvaient emporter, laissant portes et fenêtres ouvertes. Plus tard, des bergers chypriotes turcs et d'autres éleveurs de villages voisins sont venus à Melanarğa et ont utilisé les maisons comme abris pour leurs animaux.

Les Turcs n'étaient pas satisfaits cependant de voir 24 Chypriotes grecs rester dans le village, et ils ont commencé à recourir à des méthodes cruelles et inhumaines pour les forcer à partir eux aussi.

Parmi les 24 habitants grecs restant à Melanarğa, se trouvaient Sotiris Sergis, 74 ans, sourd et boiteux, sa femme Maria, 73 ans, malade et marchant avec difficulté, et leur fille Tassoula, 33 ans. La famille Sergis vivait dans une maison éloignée - ce qui a encouragé des Turcs du village d'Ayios Symeon à voir Tassoula Sergis une proie facile, et ils ont essayé de la violer en quatre occasions différentes :

1. Le samedi 28 août 1976, vers 16 h 30, des Turcs identifiés comme venant du village d'Ayios Symeon, se sont rendus dans la maison des Sergis, ont acculé Tassoula dans un coin et essayé de la violer. Elle a tenté de fuir violemment et avec l'aide de son vieux père, a réussi à se dégager et à s'enfuir.

2. Dans la nuit du 31 août 1976 au 1er septembre 1976, vers 1 heure, deux jeunes Turcs, armés de révolvers et le visage barbouillé de noir, ont fait irruption dans la maison des Sergis et se sont acheminés vers la chambre de Tassoula.

Ils se sont attaqués impudiquement à Tassoula, qui était dans son lit, et ont essayé de l'entraîner hors de la maison, dans le but manifeste de satisfaire à loisir leurs instincts brutaux. Tassoula s'est débattue, est parvenue à se dégager et elle s'est réfugiée dans une maison voisine.

3. Le samedi 4 septembre 1976 vers 22 heures, un Turc inconnu porteur d'un fusil de chasse et le visage barbouillé de noir a pénétré violemment dans la maison des Sergis et s'est mis à parcourir les chambres à la recherche de Tassoula, qui, dans l'intervalle, avait réussi à s'échapper sans qu'il s'en aperçoive.

L'inconnu a demandé aux parents où se trouvait leur fille. Ils ont répondu qu'ils ne le savaient pas; il les a alors frappés sauvagement et les a laissés étendus sur le sol; il s'est ensuite enfui vers Yialoussa.

Plus tard, cette même nuit, Tassoula s'est rendue au poste de police de Yialoussa en compagnie de son oncle, Pieris Sergis, et a fait rapport sur cette affaire à l'agent de service, un dénommé Iiitat, qui a enregistré la déclaration de Tassoula et l'a reconduite ainsi que son oncle, à Melanarga, en promettant qu'il ferait de son mieux pour retrouver les coupables.

A la suite de cet incident Tassoula a quitté Melanarga et est allée vivre chez des parents à Yialoussa, en ne retournant dans son village que dans la journée.

Dans la nuit du vendredi 17 septembre au samedi 18 septembre 1976, vers 1 h 45, trois Turcs inconnus, le visage barbouillé de noir, ont frappé à la porte des Sergis et ont demandé à y entrer. Maria Sergis a crié très fort à l'intention de son mari qu'il y avait des voleurs dehors, de manière à alerter les voisins. Les inconnus ont pénétré dans la maison par la fenêtre et ils se sont mis à la recherche de Tassoula, qu'ils n'ont pu trouver. Ils ont ensuite quitté la maison des Sergis et se sont rendus chez Georgios Spyrou, 72 ans, pour s'enquérir de Tassoula. Ayant appris que Tassoula n'était non pas à Melanarga mais à Yialoussa ils sont partis.

Comme Tassoula connaît l'anglais, elle s'est rendue le 18 septembre 1976 dans le village où se trouve le représentant du CICR et lui a rapporté les quatre tentatives de viol dont elle avait été victime, en lui montrant les dégâts causés à la porte et aux fenêtres de sa maison. Le chargé de liaison turc qui accompagnait le représentant du CICR a informé immédiatement le sergent Dervish, du poste de police de Yialoussa, de la plainte déposée par Tassoula auprès du représentant du CICR, à la suite de quoi le sergent s'est rendu le même jour à Melanarga. Il a rassemblé les Chypriotes grecs enclavés et leur a sévèrement reproché d'avoir permis que des plaintes fallacieuses soient portées à la commission du CICR, ajoutant que personne n'avait touché à Tassoula.

Ceci étant, Tassoula a été tenue à présenter une demande de transfert vers le sud, où elle est arrivée le 14 octobre 1976. Bien qu'il soit extrêmement difficile à une femme chypriote de parler de tentative de viol, Tassoula est prête à faire une déclaration sous serment et à raconter les événements tragiques dont elle a été victime et dont sont victimes d'autres Chypriotes grecs enclavés.

Dans ce contexte, il est rapporté que le sergent Dervish s'est rendu au cours de ces deux derniers mois à Melanarga et a fait pression sur les habitants chypriotes grecs qui restent dans le village pour qu'ils vendent leurs animaux et qu'ils partent, en les menaçant, au cas où ils ne le feraient pas de leur plein gré, de les chasser par la force en disant que "le partage est un fait accompli et que tous les Chypriotes grecs quitteront le Karpass dans un délai de deux mois".

Ces incidents se passent à mon avis de tout commentaire.

## Annexe II

### Rapport daté du 23 octobre 1976

Comme je l'ai signalé antérieurement, les Turcs sont passés maîtres dans l'art d'inventer et d'appliquer, à l'encontre des Chypriotes grecs enclavés qui se trouvent encore dans le nord, des mesures ayant pour but de contraindre ces derniers à signer des demandes selon lesquelles ils seraient "volontaires" pour aller dans le sud, en abandonnant leurs maisons et leurs biens.

On trouvera ci-après quelques exemples qui montrent comment les Turcs s'y prennent pour chasser du nord les Chypriotes grecs.

#### A. Pots-de-vin

Pour obtenir l'autorisation de conduire leur bétail au pâturage ou d'aller dans leurs champs, les bergers et les agriculteurs chypriotes grecs doivent verser des pots-de-vin, soit en nature soit en espèces. Ceux qui refusent de le faire ou qui ne se montrent pas généreux, n'obtiennent pas cette autorisation et sont soumis à toutes sortes de brimades et de vexations, car ils sont obligés de venir supplier les policiers turcs jour après jour. La plupart du temps, la police turque les renvoie en leur disant "Revenez demain". Ces méthodes font partie des pressions psychologiques indirectes, des brimades et des humiliations que l'on fait subir aux Chypriotes grecs enclavés pour les amener à se laisser et à demander leur transfert dans les zones contrôlées par le gouvernement.

#### B. Demandes en mariage adressées à des femmes chypriotes grecques

Au début du mois d'août dernier, un Turc du continent, travaillant à l'usine de préparation du tabac de Yaloussa, a présenté, par l'intermédiaire du sergent Dervish, responsable du poste de police de Yaloussa, une demande en mariage à Irini Christodoulou Pontixi, 28 ans, de Yaloussa. Cette dernière a rejeté la demande et, pour échapper à toute brimade, elle a dû demander à être transférée, le 16 août 1976, dans les zones contrôlées par le gouvernement.

Au début du mois de septembre dernier, l'officier de l'armée turque Djaffer Mehmet (bien connu pour ses activités terroristes contre les Chypriotes grecs enclavés), habitant actuellement à Ayios Andronikos, a rendu visite aux parents d'Androulla Phani, 22 ans, de Yaloussa, et leur a proposé de marier leur fille au commandant du camp militaire turc d'Akradhes, car, a-t-il dit, "elle plaisait beaucoup au commandant". Les parents ont refusé et, pour éviter tout ennui à leur fille, ont demandé et obtenu qu'elle soit transférée, le 29 septembre 1976, dans les zones contrôlées par le gouvernement.

Les Chypriotes grecs sont très sensibles à tout ce qui touche à la moralité et à l'honneur, et comme les Turcs le savent bien, ils se servent de ces propositions de mariage pour intimider à la fois les jeunes filles chypriotes grecques et leurs parents et pour les obliger à demander leur transfert dans le sud, dans l'espoir de nuire à la réputation et l'honneur de leur famille.

C. Coups de feu tirés à des fins d'intimidation

A d'autres mesures d'oppression inventées et appliquées par les Turcs contre les Chypriotes grecs enclavés, en vue de les obliger à partir, s'ajoute depuis peu celle qui consiste à tirer des coups de feu la nuit pour terroriser les Chypriotes grecs enclavés.

Parfois, des coups de feu sont tirés à l'extérieur des maisons des Chypriotes grecs qui refusent de demander leur transfert dans le sud, ou à l'extérieur de nouvelles maisons que les Chypriotes turcs ou les Turcs du continent projettent d'occuper lorsque leurs propriétaires grecs auront quitté la région.

Pour être plus précis, du 18 septembre 1976 au 9 octobre 1976, des coups de feu ont été tirés toutes les deux ou trois nuits au cours et à l'intérieur du village de Yialoussa.

Le 20 septembre 1976, des rafales tirées par des armes automatiques ont été entendues dans le village de Yialoussa, et on a appris le lendemain que les coups de feu avaient été tirés par des policiers turcs ivres du poste de police de Komi Kebir.

Dans la nuit du lundi 11 octobre 1976, on a entendu des tirs d'armes automatiques, puis deux violentes explosions qui ont secoué le village, brisé les vitres, et dont le souffle a ouvert les portes et les fenêtres de certaines maisons. Le jour suivant, des policiers turcs ont déclaré d'un ton railleur aux habitants que les explosions étaient dues à la chute d'un avion près de Yialoussa.

D. Intimidation de jeunes Chypriotes grecs par des regards indiscrets

Des Chypriotes grecs transférés depuis peu dans les zones contrôlées par le gouvernement ont signé des dépositions dans lesquelles ils déclarent que des soldats turcs et des membres du poste de police de Yialoussa se promènent la nuit dans les rues et jettent des regards indiscrets dans les maisons par les fenêtres. Cela se produit le plus souvent au moment où les gens sont en train de se déshabiller pour se mettre au lit, et les maisons visées sont celles où habitent de jeunes femmes chypriotes grecques ou de jeunes couples chypriotes grecs. Ces personnes sont souvent terrifiées par les bruits qu'elles entendent à l'extérieur de leur chambre à coucher et restent debout toute la nuit de crainte d'être assaillies, surtout après l'incident bien connu au cours duquel une fillette de 13 ans a été violée dans le village d'Aia Trias.

Ces procédés sont un moyen indirect d'exercer des pressions psychologiques et d'obliger les Chypriotes grecs enclavés à envoyer leurs filles dans les régions contrôlées par le gouvernement pour préserver leur honneur et leur dignité; ils montrent aussi à quel genre d'individus l'administration turque a confié le soin de maintenir l'ordre et la loi et de protéger les Chypriotes grecs.

Annexe III

Rapport daté du 25 octobre 1976

On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires sur la question du chantage de caractère oppressif et sur les méthodes inhumaines et autres moyens violents que les Turcs utilisent contre les Chypriotes grecs qui sont encore enclavés dans les zones détenues par les Turcs, pour les obliger à signer des demandes "volontaires" et à abandonner leurs foyers et leurs biens.

Ces méthodes dépassent souvent l'imagination et montrent que nous avons raison en affirmant que les Turcs, pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire à expulser tous les Chypriotes grecs enclavés, inventent et appliquent sans cesse de nouvelles méthodes inhumaines d'oppression, comme on peut s'en rendre compte par ce qui suit :

1. Dans la nuit du 25 septembre 1976, des colons turcs qui s'étaient installés dans le village de Rizokarpasso peu de temps auparavant, ont suspendu des cordes à l'extérieur d'un certain nombre de maisons spécialement choisies, d'une manière qui suggérait l'idée de potences.

Cet acte de la part des Turcs avait manifestement pour but d'intimider les propriétaires de ces maisons et de les inciter à les abandonner, puisque le sens de la menace était "si vous ne partez pas, vous serez pendus".

Des "potences" ont été placées devant les maisons des personnes suivantes :

1. Le prêtre du village, le Rév. Christos Papazacharias. Âgé de 43 ans
2. Stavrous Symeou, âgé de 65 ans
3. Marcos Kourou, âgé de 54 ans
4. Katelou Paphiti, âgé de 37 ans (son mari est en Angleterre)
5. Chrysostomos Chrysostomou, âgé de 60 ans.

2. Dans la nuit du 6 septembre 1976, les colons turcs sont allés derrière les maisons de presque tous les Chypriotes grecs qui possèdent des tracteurs et ils ont soit détruit les pneus et les courroies des ventilateurs des tracteurs, soit enlevé certaines pièces, ce qui rendait les tracteurs inutilisables.

Ces actes systématiques commis par les colons contre les propriétaires de tracteurs montrent une fois de plus les buts inhumains des Turcs à Chypre, à savoir forcer tous les Grecs à quitter les zones occupées par les Turcs en les intimidant sans cesse et en leur infligeant des brimades continuelles.

Les tracteurs endommagés appartenait aux personnes suivantes :

1. Andreas Koutas, âgé de 55 ans
2. Kyriakos Koutas, âgé de 50 ans
3. Demetrakis Athienitis, âgé de 55 ans
4. Mitsaros Kountrouros, âgé de 60 ans
5. Nicos Afxenti, âgé de 55 ans
6. Varnavas Zacharis, âgé de 45 ans
7. Kyriakos Malloupas, âgé de 65 ans
8. Demetrakis Fiskas, âgé de 48 ans
9. Christos Pehiris Xiouris, âgé de 67 ans
10. Andreas Karkodas, âgé de 51 ans
11. Antonis Mitsaros, âgé de 55 ans
12. Zacharias Messiou, âgé de 38 ans
13. Zacharias Papazachariou, âgé de 62 ans.

3. Dans l'après-midi du 13 octobre 1976, un colon turc nommé Halil, âgé d'environ 25 ans, qui s'était installé peu de temps auparavant à Rizokarpasso, était en train de boire avec d'autres personnes au café du village. Un habitant de Rizokarpasso, Dimitris Christofi Kamilaris, âgé de 60 ans, est passé par hasard devant le café; dès que Halil l'a vu, il est sorti dans la rue, et a commencé à lui donner des coups de poing au visage, sans aucune provocation, et il lui a cassé trois dents.

Kamilaris, pris par surprise, a demandé à Halil pourquoi il le battait et il lui a dit qu'il le dénoncerait à la police. Il s'est enfui ensuite pour ne pas être battu à nouveau. Dès que Kamilaris s'est enfui, Halil est entré dans un autre café du voisinage fréquenté uniquement par des Chypriotes grecs enclavés, et, tirant de sa chaussette où il l'avait caché un grand couteau, il a menacé de tuer tous les Grecs. Tous ceux qui étaient dans le café se sont enfuis terrorisés.

Le même jour, dans la soirée, Kamilaris a rendu visite à un membre de sa famille et alors qu'il rentrait chez lui, Halil l'a attaqué avec un couteau. Halil s'était caché dans le cour de la maison de Kamilaris.

Halil a blessé Kamilaris avec son couteau à la cuisse et à la mâchoire. Pendant qu'il frappait Kamilaris le couteau s'est cassé, ce qui a sauvé la vie de Kamilaris.



Kamilaris a appelé au secours et ses voisins l'ont emmené au centre médical de Yaloussa, où il a reçu les premiers soins. Halil a été arrêté par la police et après avoir été détenu trois jours au poste de police de Yaloussa, il a été libéré.

On ignore les raisons pour lesquelles Halil a attaqué Kamilaris sans provocation. On raconte cependant que l'attaque aurait été due au fait que Kamilaris avait défendu au frère de Halil, âgé de 11 ans, de lancer des pierres et de taquiner ses deux petits chiens.

On a appris par la suite qu'avant de s'installer à Chypre, Halil purgeait une peine de prison de cinq ans en Turquie et avait été dispensé du reste de sa peine lorsqu'il avait demandé à venir à Chypre.

Après cet incident, Halil, menacé d'être renvoyé en Turquie, est venu trouver Kamilaris et lui a demandé de retirer sa plainte pour éviter d'être expulsé.

Le but de ces incidents est si évident qu'aucun commentaire n'est nécessaire.

